

Conseil Municipal du Jeudi 16 janvier 2025 à 20h00Délibération N° 2025/010Date de la convocation : 09 janvier 2025Conseillers en exercice : 24Conseillers présents : 17Représentés : 5

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESSI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Pierre-Alain HIRSCH, Hakim GIBERT, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT.

Absents excusés : Sophie PAIN procuration à Brigitte MOREL, Alexis LEON, Olivier ARTHUR procuration à Laurent MARCHESSI, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Kenan KOC procuration à Eric MAUR, Caroline CLAVÉ procuration à Béatrice NUGEYRE, Marie DOINEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Pierre-Alain HIRSCHOBJET : TARIFS LOCATION LE COLOMBIER DU MANOIR à compter du 15 mars 2025

Considérant la délibération N°2023-058 du 28 novembre 2023, il est proposé fixer les tarifs et les modalités comme suit à compter du 15 mars 2025 :

- Location d'une semaine du vendredi 9h au vendredi suivant 9h :

- isneauvillais : 100 €
- hors commune : 140 €

- Location d'un week-end du vendredi 9h au lundi 9h :

- isneauvillais : 50€ (au lieu de 70 €)
- hors commune : 70 € (au lieu de 100 €)

Caution : 300 €      Forfait ménage : 50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1 – fixe les tarifs et les modalités de location du Colombier du Manoir comme définis ci-dessus,
- 2 – décide que ces tarifs seront applicables à compter du 15 mars 2025.

Le secrétaire de séance,  
Conseiller municipal  
Pierre-Alain HIRSCH

Transmis en Préfecture :  
Affichage :



10 mars 2025  
10 mars 2025



Pour copie conforme,

La Maire,  
Sylvie LAROCHE